



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 AVRIL 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Laurence MOLINARI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Karla AREL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Alice SEBBAG), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 24  
représentés : 15  
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franck CHAUVEAU est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

### Délibération n° 24-22

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

### **APPROBATION DE L'ADHESION AU SMOYS AU TITRE DE LA COMPETENCE DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ DES COMMUNES D'ANGERVILLIERS, COURANCES, D'HUISSON LONGUEVILLE, GOMETZ-LA-VILLE, LE MEREVILLOIS, PRUNAY-SUR-ESSONNE, SAINT-HILAIRE, ET AU TITRE DE LA COMPETENCE IRVE DES COMMUNES D'ANGERVILLIERS, BAULNE, BRIIS-SOUS-FORGES, D'HUISSON LONGUEVILLE, FORGES-LES-BAINS, LIMOURS, MORIGNY-CHAMPIGNY, NAINVILLE-LES-ROCHES, ONCY-SUR-ECOLE ET PECQUEUSE**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-20,

VU l'arrêté inter préfectoral n°2022-PREF-DRCL-397 du 29 mai 2019 portant modifications statutaires du SMOYS du 10 octobre 2022,

VU les délibérations n° 2024/14 et 2024/04 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune d'ANGERVILLIERS au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/15 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de BAULNE au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/17 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de BRIIS-SOUS-FORGES au SMOYS,

VU les délibérations n° 2024/18 et 2024/06 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune d'HUISSON-LONGUEVILLE au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/19 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de FORGES-LES-BAINS au SMOYS,

VU les délibérations n° 2024/20 et 2024/09 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de LIMOURS au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/21 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de MORIGNY-CHAMPIGNY au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/22 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de NAINVILLES-LES-ROCHES au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/23 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune d'ONCY-SUR-ECOLE au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/24 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de PECQUEUSE au SMOYS,

VU la délibération n° 2024/05 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de COURANCES au SMOYS,

**VU** la délibération n° 2024/07 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de GOMETZ-LA-VILLE au SMOYS,

**VU** la délibération n° 2024/08 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune du MEREVILLOIS au SMOYS,

**VU** la délibération n° 2024/10 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de PRUNAY-SUR-ESSONNE au SMOYS,

**VU** la délibération n° 2024/11 du comité syndical du SMOYS du 1<sup>er</sup> mars 2024 approuvant l'adhésion de la commune de SAINT-HILAIRE au SMOYS,

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion au syndicat au titre de la compétence de service public de distribution de gaz des communes d'ANGERVILLIERS, COURANCES, D'HUISSON LONGUEVILLE, GOMETZ-LA-VILLE, LE MEREVILLOIS, PRUNAY-SUR-ESSONNE, SAINT-HILAIRE, et au titre de la compétence IRVE des communes d'ANGERVILLIERS, BAULNE, BRIIS-SOUS-FORGES, D'HUISSON LONGUEVILLE, FORGES-LES-BAINS, LIMOURS, MORIGNY-CHAMPIGNY, NAINVILLE-LES-ROCHES, ONCY-SUR-ECOLE ET PECQUEUSE,

**VU** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 21 mars 2024.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'adhésion au SMOYS au titre de la compétence de service public de distribution de gaz des communes d'ANGERVILLIERS, COURANCES, D'HUISSON LONGUEVILLE, GOMETZ-LA-VILLE, LE MEREVILLOIS, PRUNAY-SUR-ESSONNE, SAINT-HILAIRE, et au titre de la compétence IRVE des communes d'ANGERVILLIERS, BAULNE, BRIIS-SOUS-FORGES, D'HUISSON LONGUEVILLE, FORGES-LES-BAINS, LIMOURS, MORIGNY-CHAMPIGNY, NAINVILLE-LES-ROCHES, ONCY-SUR-ECOLE ET PECQUEUSE.

#### VOTE

Pour : **35**

Contre : **2** (Mme Le Foll, M. Zlowodzki)

Abstention :

En qualité de délégués du Smoys : Mme Sebbag et M. Vimard ne prennent pas part au vote

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

